



partir en vacances sans crainte avec un récépissé

Par **christelle chamil**, le **01/06/2012** à **23:42**

Bonjour je m appelle christelle j ai 34 ans et je vit en concubinage avec un marocain depuis 4 ans avec qui j ai eu un petit garçon qui a un an aujourd'hui. Nous désirons cet été partir au Maroc pour présenter notre fils a la famille de mon concubin ce qui est normal mais le problème est que ca fait quatre fois que mon ami renouvelle son récépissé en attendant son rendez vous de la visite médicale a orleans a l office de l immigration, formalité obligatoire pour obtenir sa carte de séjour d un an. L attente est un peu longue car la préfecture nous a dit qu il y avait eu un homonyme et que son dossier etait en cours de vérification pour voir si il n y a pas eu usurpation d identité. Donc ma question est: peut on partir au Maroc sans crainte et demander exceptionnellement un visa de retour en France , et la prefecture ou l ambassade va t elle lui accorder sachant qu il a un enfant francais et que ce n est pas son premier récépissé mais le quatrième?
merci de me répondre